



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions
relatives au programme et autres questions :
rapports des organes de coordination**

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2009/10

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des principales activités de coopération interorganisations menées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination avant et pendant ses sessions de l'automne 2009 et du printemps 2010. Il décrit les progrès accomplis par le Conseil des chefs de secrétariat et ses trois piliers – le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement – s'agissant de renforcer la cohérence du système des Nations Unies pour que les organismes œuvrent de concert à l'exécution des mandats intergouvernementaux aux niveaux mondial, régional et national. La partie II porte sur les moyens que le Conseil des chefs de secrétariat a mis en œuvre pour faire face aux principaux défis rencontrés par le système, tandis que la partie III traite essentiellement d'autres questions dont le Conseil s'occupe par l'intermédiaire de ses trois piliers et de leurs réseaux. La partie IV enfin est consacrée aux manifestations qui auront une incidence sur les travaux du Conseil dans les mois à venir.

* E/2010/100.



La crise économique et financière mondiale est demeurée au premier rang des préoccupations du Conseil des chefs de secrétariat pendant la période à l'examen. De concert avec la communauté internationale, le Conseil a soigneusement surveillé l'évolution de la crise et ses effets sur la société ainsi que ses répercussions sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les initiatives conjointes de lutte contre la crise que le Conseil a lancées au printemps 2009 pour faire face à la crise économique et financière mondiale ont renforcé le rôle joué par le système des Nations Unies vis-à-vis de la crise et de ses répercussions sur le développement. Le Conseil a également redoublé d'efforts afin d'assurer la coordination et l'efficacité de l'action menée par le système des Nations Unies face aux changements climatiques. Déterminé à aider les États Membres à mettre en œuvre les accords qui seront conclus à l'avenir, le Conseil a indiqué que les organismes du système uniraient leurs forces dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation aux niveaux mondial, régional et national en vue de relever les défis posés par les changements climatiques. Il n'a cessé de souligner la nécessité d'aborder de façon globale toutes les questions intéressant le système dans son ensemble. À cette fin, il est impératif que les organismes des Nations Unies intensifient les efforts qu'ils déploient en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Pour permettre au système des Nations Unies de mieux répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables, le Conseil continue de s'efforcer de simplifier et d'harmoniser les pratiques de fonctionnement. Il a également pris d'importantes mesures visant à améliorer la sûreté et la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies pour leur permettre de travailler efficacement dans des situations de crise. De nouveaux documents d'orientation concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été élaborés afin que les équipes de pays des Nations Unies aient une plus grande marge de manœuvre et puissent mieux coordonner leur action avec les processus de planification nationaux. Les travaux menés pour renforcer le système des coordonnateurs résidents et à mettre en œuvre le cadre de gestion et de responsabilisation à l'appui du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents se sont poursuivis.

Pendant la période à l'examen, le Conseil a abordé plusieurs autres questions intersectorielles, dont la contribution du système des Nations Unies au Conseil économique et social, la cohérence du système des Nations Unies, la collaboration avec le Corps commun d'inspection, la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), la science et la technologie, et les Normes comptables internationales pour le secteur public.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Principales difficultés rencontrées par le système des Nations Unies en 2009 et 2010	6
A. Mesures prises pour faire face à la crise économique et financière mondiale	6
B. Appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	8
C. Changements climatiques	9
D. Sécurité et sûreté du personnel	12
E. Harmonisation des pratiques de fonctionnement	13
F. Coopération dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement	15
G. Collaboration dans les pays en transition, en crise ou sortant d'une crise	16
III. Autres questions importantes à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat en 2009/10	17
A. Cohérence du système des Nations Unies	17
B. Renforcer la contribution du système des Nations Unies au Conseil économique et social	17
C. Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) ...	18
D. Science et technologie	19
E. Appui au personnel dans les situations d'urgence	19
F. Ressources humaines	19
G. Normes comptables internationales pour le secteur public	20
H. Gestion financière	21
I. Achats	21
J. Technologies de l'information et des communications	22
K. Collaboration avec le Corps commun d'inspection	22
IV. Perspectives	23

I. Introduction

1. En 2009/10, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a poursuivi ses activités visant à mobiliser les ressources du système des Nations Unies à l'appui des efforts déployés par les pays pour faire face aux difficultés rencontrées par la communauté internationale. Pendant la période considérée, il a joué un rôle essentiel en veillant à ce que les organismes des Nations Unies adoptent une approche cohérente pour répondre aux besoins de la communauté internationale et unissent leur action aux niveaux mondial, régional et national.

2. Les efforts conjoints déployés au cours de l'année écoulée par les organismes des Nations Unies montrent clairement les avantages qu'il y a à ce que le Groupe des Nations Unies pour le développement fasse partie du Conseil des chefs de secrétariat. Les trois organes du Conseil – le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement – ont continué de resserrer la coopération sur de nombreuses questions, harmonisant ainsi l'exécution des programmes et des politiques au niveau des pays grâce au renforcement de la cohérence des pratiques de gestion.

3. Il convient de souligner les progrès notables qu'ont constitués l'adoption par le système des Nations Unies d'une approche coordonnée face aux changements climatiques, la mise en œuvre de neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise économique et financière mondiale, la progression de l'harmonisation et de la simplification des pratiques de fonctionnement en vigueur dans le système, et la garantie de la sûreté et de la sécurité du personnel dans le monde. L'Assemblée générale a pris acte de ces efforts dans sa résolution 63/311 relative à la cohérence du système des Nations Unies, dans laquelle elle a mis en avant le rôle du Conseil des chefs de secrétariat et de ses trois piliers dans le renforcement de l'efficacité, de l'efficience et de la cohérence du système. Les États Membres ont en outre salué l'action concertée du système des Nations Unies à l'occasion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Copenhague, pendant laquelle les organismes du système ont montré qu'ils avaient renforcé la cohérence et leur collaboration pour faire face aux défis que posent les changements climatiques.

4. Les problèmes liés à la pauvreté, à l'alimentation, à l'énergie, à la récession mondiale et aux changements climatiques étant interdépendants, la communauté internationale doit y faire face de front, ce qui est une tâche complexe. Le Conseil des chefs de secrétariat a attiré l'attention sur le fait que la crise économique et financière avait une incidence néfaste sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et mettait en péril les progrès faits ces 10 dernières années en matière de développement. Le système des Nations Unies, par l'entremise du Conseil des chefs de secrétariat, continue d'agir sur tous les fronts de la lutte contre la faim et la pauvreté et de soutenir les efforts déployés en vue de la réalisation de tous les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris ceux du Millénaire.

5. Si l'on a pu remarquer cette année que certaines régions du monde se relevaient petit à petit de la crise économique et financière, celle-ci continue à l'évidence de frapper le plus durement ceux qui y ont le moins contribué et qui profitent le moins de la mondialisation. Il reste encore un certain nombre de gros problèmes à régler, touchant en particulier les pauvres dans les pays en développement. Les indicateurs tels que l'aggravation de la malnutrition, la pauvreté des enfants, la hausse du prix des denrées alimentaires, la baisse du revenu des ménages et les restrictions budgétaires touchant les secteurs de la santé et de l'éducation sont d'autant plus préoccupants que l'on observe une augmentation du chômage, des compressions budgétaires et une possible interruption des services. Les neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise qu'il a lancées ont permis au Conseil de maintenir les plus vulnérables au cœur de ses activités et ainsi de souligner qu'il fallait continuer d'analyser les effets de la crise sur la vie des gens et de prendre des mesures pour y remédier.

6. Les organismes des Nations Unies apportent un appui indéfectible au Secrétaire général, qui joue un rôle moteur dans ces domaines essentiels. Le Conseil des chefs de secrétariat a réaffirmé qu'il était résolu à aider les États Membres à mettre en place un processus de développement plus ouvert, plus équitable et plus viable sur les plans écologique et social.

7. Pendant la période à l'examen, le Conseil a effectivement refaçonné les systèmes de gestion de l'ONU, afin d'améliorer l'appui apporté à l'exécution des programmes et de pouvoir l'adapter. Les conséquences désastreuses du séisme en Haïti et les attentats meurtriers perpétrés contre des fonctionnaires des Nations Unies à Kaboul, Islamabad et ailleurs pendant l'année nous rappellent que le personnel des Nations Unies est de plus en plus menacé de par le monde et que sa sûreté et sa sécurité doivent rester au cœur des priorités de l'Organisation. Il est impératif que le système des Nations Unies continue d'unir son action, y compris face à de telles situations de crise, et que le Conseil des chefs de secrétariat s'attache à lui permettre d'exécuter avec cohérence et efficacité les mandats intergouvernementaux.

8. Représenté par son secrétariat, le Conseil a continué d'organiser des réunions d'information ordinaires et spéciales et essayé de raffermir le dialogue de fond qu'il entretenait avec les États Membres sur ses travaux, en particulier dans le cadre des consultations sur la cohérence du système, et sur la crise mondiale.

9. Pendant la période considérée, le Conseil a salué la nomination de plusieurs nouveaux chefs de secrétariat : Irina Bokova (Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), Yukiya Amano (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique); et Filippo Grandi (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient).

II. Principales difficultés rencontrées par le système des Nations Unies en 2009 et 2010

A. Mesures prises pour faire face à la crise économique et financière mondiale

10. Depuis le début de la crise économique et financière mondiale, le Conseil des chefs de secrétariat a pris des mesures spéciales pour permettre au système des Nations Unies de réagir rapidement. En octobre 2008, le Conseil et le Comité de haut niveau sur les programmes ont entrepris d'examiner et d'analyser les incidences de la crise et ont cerné les principaux défis que la communauté internationale devait relever pour pouvoir répondre aux besoins des populations les plus vulnérables de la planète. Gardant à l'esprit la nature multidimensionnelle de la crise, le Conseil a adopté au cours des premiers mois de 2009 neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise¹, qui consistent en des activités coordonnées menées à l'échelle du système pour aider les États Membres à faire face à la crise. Elles constituent une stratégie globale tendant à mettre en commun les connaissances, l'expérience, les atouts et les capacités de l'ensemble du système pour trouver des solutions globales à la crise aux niveaux mondial, régional et national.

11. Ces initiatives conjointes orientent également l'action menée par le système pour donner suite aux conclusions de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue du 24 au 26 juin 2009 à New York. Pour aider les États Membres à préparer cette manifestation, le Conseil avait communiqué le 18 juin 2009 aux Missions permanentes à New York un document de réflexion décrivant les neuf initiatives, et participé aux consultations du Conseil économique et social concernant le Document final de la Conférence.

12. Déterminé à aller de l'avant, le Conseil a veillé à ce que les neuf initiatives conjointes soient effectivement mises en œuvre au niveau des pays par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les activités correspondantes ont été décentralisées à l'échelon national et leur exécution est coordonnée par les organismes chefs de file et coopérants. Dans ce cadre, le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement a adressé le 1^{er} septembre 2009 aux coordonnateurs résidents concernés une lettre dans laquelle il précisait que le système des Nations Unies devait offrir rapidement son concours pour répondre de manière adéquate aux besoins nouveaux des pays et que les initiatives conjointes devaient s'inscrire dans une approche intégrée par pays, qui permettrait au système d'aider véritablement les États, notamment en faisant des analyses, en recensant les lacunes et en menant une action commune. Pour faciliter la mise en œuvre de ces initiatives, un guide pratique présentant brièvement les moyens mis dans chaque cas à la disposition des équipes de pays des Nations Unies a été distribué aux coordonnateurs résidents. La rapidité avec laquelle on est passé

¹ Les neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise sont les suivantes : a) financement supplémentaire pour les plus vulnérables; b) sécurité alimentaire; c) commerce ; d) initiative pour une économie verte; e) Pacte mondial pour l'emploi; f) protection sociale minimale; g) action humanitaire, sécurité et stabilité sociale; h) technologie et innovation; i) suivi et analyse.

de la programmation stratégique à la mise en œuvre des initiatives conjointes montre bien que le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement ont resserré leur coopération.

13. Les initiatives conjointes de lutte contre la crise s'appuient sur les activités menées par le système des Nations Unies, et en particulier sur les aspects de son intervention qui sont liés à la crise. Leur intérêt pour les mesures d'intervention prises dans les pays en développement doit surtout s'apprécier au regard des grandes orientations qui sont élaborées. Par exemple, la crise a eu pour effet d'inciter les pays à accueillir plus favorablement l'idée d'instaurer une protection sociale minimale et à prendre davantage en compte l'importance du travail décent, les risques que peut entraîner une reprise non créatrice d'emplois et la nécessité de maintenir la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire. Certains pays ont pris des mesures politiques en faveur notamment de la protection sociale, et ce, indépendamment du système des Nations Unies et des initiatives conjointes. À l'issue du Sommet de Pittsburgh, le Groupe des Vingt a adopté d'un commun accord des mesures reprenant celles figurant dans le Pacte mondial pour l'emploi, concernant notamment la formation, le soutien aux petites et moyennes entreprises et les investissements d'infrastructure – et décidé d'encourager une reprise créatrice d'emplois. Les initiatives conjointes visent donc à améliorer ces processus en favorisant une approche coordonnée et intégrée, et à promouvoir et instaurer dans certains pays des mesures de politique générale telles que celles contenues dans le Pacte mondial pour l'emploi.

14. Il apparaît clairement que les buts visés par les initiatives conjointes de lutte contre la crise sont complémentaires. Ainsi, le but de l'initiative pour une économie verte est tributaire des mesures relatives au Pacte mondial pour l'emploi, à la protection sociale minimale, au commerce et à la sécurité alimentaire. Ces synergies renforcent les perspectives communes dans les neuf domaines concernés. En outre, les activités menées au niveau des pays s'appuient désormais davantage sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les équipes de pays des Nations Unies, ce afin que la crise et ses répercussions soient prises en compte de manière intégrée, globale et coordonnée.

15. Bien que les mesures budgétaires ait largement contribué à éviter une aggravation de la récession, elles ne constituent pas une solution viable à long terme. Conjuguée aux problèmes liés à la sécurité alimentaire et aux changements climatiques, la crise économique et financière mondiale risque de réduire à néant les progrès accomplis et d'entraver la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont ceux du Millénaire. La crise a mis en évidence les travers de la mondialisation et la nécessité de régler ces problèmes. Le Conseil a souligné que la crise était pour la communauté internationale l'occasion de faire un bilan et de veiller à ce que la mondialisation soit plus juste, plus soucieuse de l'environnement et plus ouverte. L'initiative pour une économie verte, qui couvre la création d'emplois verts, le développement et la croissance durables, la réduction de la pauvreté et les changements climatiques, va dans ce sens et a recueilli un large soutien politique. Le Conseil poursuivra cette initiative dans la perspective de la tenue en 2012 de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

B. Appui à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

16. Dix ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, dont les signataires s'étaient engagés à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté en réalisant huit objectifs quantifiables et assortis de délais. Malgré les nets progrès accomplis dans un certain nombre de pays, les améliorations restent contrastées et des milliards de personnes ont toujours le plus grand mal à satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. À l'approche de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra en septembre 2010, le Conseil des chefs de secrétariat a réaffirmé qu'il était disposé et fermement résolu à donner plus d'ampleur à l'action collective menée par le système des Nations Unies afin d'aider les États Membres à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici à 2015. Le Conseil est convaincu que, sous la houlette du Secrétaire général, les objectifs du Millénaire pour le développement peuvent être atteints à condition que l'on exécute les politiques et les projets voulus et que l'on mobilise suffisamment de ressources à cette fin.

17. Les menaces que font peser les changements climatiques, la crise alimentaire et la crise économique et financière mondiale n'ont fait que rendre encore plus pressante la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil juge extrêmement opportun que le sommet de 2010 amène les pays à s'engager de nouveau à réaliser ces objectifs. Si cette manifestation aboutit à un résultat favorable et faisant l'unanimité, alors les objectifs de développement adoptés au niveau international et l'objectif de l'initiative « Unis dans l'action » en sortiront renforcés. Les organismes des Nations Unies ont également souligné l'importance fondamentale du Pacte mondial vis-à-vis des dimensions internationales de l'appui apporté à la réalisation des objectifs du Millénaire à la faveur de stratégies nationales de développement.

18. Les organismes des Nations Unies unissent leurs efforts pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour le développement, ils ont fourni des données d'analyse à l'appui des activités liées à la réunion plénière de haut niveau qui se tiendra prochainement. Cinq documents thématiques détaillés concernant les objectifs du Millénaire ont été établis, qui analysent les stratégies et mesures nationales ayant porté leurs fruits, déterminent les facteurs de réussite, repèrent les principales lacunes, récapitulent les principaux enseignements tirés et préconisent des mesures propres à accélérer les progrès. L'analyse des résultats obtenus au niveau des pays est étoffée : elle met l'accent sur le fait que tous les objectifs du Millénaire sont interdépendants et que les pays doivent appliquer leur propre stratégie de développement, tout en offrant d'importants enseignements aux pays, notamment sur la façon d'améliorer les résultats en matière de développement et de progresser plus rapidement. Ces documents, qui proposent une analyse indépendante, soulignent combien il importe de promouvoir une croissance favorable aux pauvres et de solides politiques macroéconomiques et prennent acte d'autres facteurs qui détermineront les futurs résultats.

19. Les directives concernant l'établissement des rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont été modifiées pour que chaque pays puisse effectuer des analyses plus approfondies et déterminer ce dont il a besoin pour réaliser les objectifs, tout en définissant les nouveaux problèmes à régler et les possibilités à exploiter. Les nouvelles directives s'adressent notamment aux équipes de pays des Nations Unies, aux gouvernements et aux parties prenantes nationales, pour les renseigner sur : a) les progrès accomplis et les tendances observées pour chaque cible des objectifs; b) les déséquilibres en matière de réalisation des objectifs; c) les problèmes de mise en œuvre qui entravent la réalisation des objectifs qui sont en mauvaise voie; d) les répercussions des crises climatique et économique mondiales sur la réalisation de certaines cibles des objectifs; et e) les exemples de bonnes pratiques qui permettent d'accélérer la réalisation des objectifs. Les équipes de pays des Nations Unies aident les gouvernements et les intervenants nationaux à établir des rapports sur les objectifs du Millénaire en prévision de la réunion plénière de haut niveau. Les données figurant dans ces rapports serviront à mettre en évidence les problèmes récurrents et à déterminer quelles initiatives éprouvées pourraient être transposées à plus large échelle afin d'accélérer la réalisation des objectifs.

20. Dans le souci de partager les connaissances et les enseignements tirés des méthodes originales appliquées dans certains pays, un guide des bonnes pratiques concernant les objectifs du Millénaire pour le développement a également été élaboré. Plus de 200 bonnes pratiques y sont recensées, concernant différents moyens de faire face à certains problèmes qui entravent la réalisation des objectifs. Les pratiques présentées sont appliquées par les autorités publiques du pays ou la population locale avec le soutien de l'ONU, d'organismes de développement bilatéraux, de la société civile et du secteur privé. Dans chaque cas sont exposés les enseignements tirés et les principaux facteurs de réussite qui pourraient être utiles aux planificateurs et aux responsables du développement.

C. Changements climatiques

21. Au cours de la période à l'examen, le système des Nations Unies a intensifié ses travaux sur les changements climatiques dans le cadre du Plan général d'action sur les changements climatiques du Conseil des chefs de secrétariat, mis en place à l'occasion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali en 2007. Les travaux que les organismes du système ont menés avant la Conférence des Parties qui s'est déroulée à Copenhague en décembre 2009 ont mis en évidence la façon dont ils coordonnent leurs compétences et leurs capacités pour apporter aux pays une aide en matière d'adaptation et d'atténuation. Le Conseil a publié une déclaration d'intention (voir l'encadré ci-dessous) ainsi qu'un document d'orientation montrant que le système tient compte des priorités que les États Membres se fixent en matière d'adaptation. Les manifestations parallèles qui s'inscrivent dans le cadre de l'approche plurisectorielle que le système des Nations Unies a adoptée face aux changements climatiques et les initiatives lancées en faveur d'une action à l'échelle mondiale ont montré que les organismes du système, sous la houlette du Conseil, étaient de plus en plus unis dans l'action pour ce qui est de cette question.

Le système des Nations Unies au cœur de la lutte contre les changements climatiques – déclaration d'intention

Les changements climatiques posent à la communauté internationale un défi sans précédent compte tenu de la gravité et de l'intensité des répercussions prévues et de leur portée mondiale. Aucun pays ni aucun être humain ne sera épargné. Le système des Nations Unies se tient prêt à aider la communauté internationale à faire face à cet enjeu majeur.

Les changements climatiques sont bien réels. Selon les scientifiques, leurs incidences sont de plus en plus néfastes dans toutes les régions du monde et touchent particulièrement les pauvres et les groupes vulnérables, à savoir ceux qui peuvent le moins s'adapter. Leur droit à une vie saine, sûre et productive est de plus en plus compromis. En définitive, c'est l'aspect humain des changements climatiques et les conséquences pour les habitants du monde qui doivent hisser l'action à la hauteur des enjeux. Aucun pays ni aucun acteur ne peut affronter seul un défi d'une telle ampleur. Il faut que tous les pays s'unissent pour lutter contre les changements climatiques.

Tous les aspects des changements climatiques doivent être abordés dans le cadre plus large du développement durable, qui comprend la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement, éléments qui sont essentiels à l'exercice des droits de l'homme et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres buts et aspirations approuvés aux niveaux national et international.

Il apparaît clairement que, alors qu'elle s'apprête à se réunir à Copenhague pour la quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la communauté internationale doit s'accorder sur des objectifs ambitieux, notamment élaborer un nouveau pacte mondial et s'engager de nouveau à faire front contre les changements climatiques dans le cadre du développement durable.

Le système des Nations Unies, qui est le cadre institutionnel multilatéral le plus ouvert en matière d'élaboration de politiques et d'intervention, doit s'attacher à appuyer les efforts déployés par la communauté internationale, et notamment les pays en développement, pour lutter contre les changements climatiques. L'expérience et les capacités des organismes des Nations Unies sont pour la communauté internationale une importante ressource qui lui permet d'adopter la démarche plurisectorielle nécessaire à la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation. En plus de servir de cadre aux négociations internationales sur les changements climatiques, le système regroupe des capacités en matière d'élaboration de normes et de politiques et de débat, des ressources scientifiques et des connaissances, un réseau mondial de bureaux de pays et de bureaux régionaux, et des connaissances spécialisées dans les principaux secteurs relatifs au climat. Parmi ces secteurs figurent : l'agriculture et la pêche, la sécurité alimentaire, la

sécurité de l'approvisionnement en eau, la réduction des risques de catastrophe, la gestion des écosystèmes, l'éducation, l'emploi et le travail décent, l'énergie (dont les énergies renouvelables), le transfert de technologie, la finance, la sylviculture, la santé, les établissements humains, l'industrie, les technologies de l'information et des communications et les services correspondants, les océans, le tourisme, le commerce et les transports, ainsi que les questions intersectorielles que sont les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la dynamique des populations, les migrations, le déplacement forcé et l'apatridie.

Les organismes des Nations Unies sont résolus à relever le défi posé par les changements climatiques en alliant leurs forces aux niveaux mondial, régional et national et en faisant fond sur leurs capacités de rassemblement et de promotion, leurs compétences normatives et analytiques, et leurs moyens opérationnels et de coordination. Le système des Nations Unies est disposé à donner des conseils sur les meilleures options politiques, à dégager des partenariats multipartites, à aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des mesures à grande échelle pour lutter contre les changements climatiques, à renforcer les capacités nécessaires, à promouvoir les technologies utiles et à canaliser les ressources et investissements financiers supplémentaires voulus pour réaliser les objectifs et obligations liés au climat de façon coordonnée, efficace et cohérente.

Pour pouvoir mobiliser les énergies mondiales en vue de s'attaquer au problème que constituent les changements climatiques, il faudra que les fonds réservés à cette fin soient plus importants et prévisibles. Les dispositifs d'affectation de ces fonds doivent répondre directement aux besoins des pays et s'inscrire dans un cadre de gouvernance transparent, équitable et efficace. Il est également impératif d'apporter un appui à l'élaboration de politiques et une assistance technique concernant l'utilisation des fonds. Le système des Nations Unies peut utiliser les mécanismes éprouvés dont il dispose, dont le fonds d'affectation spéciale multidonateurs géré par le Programme des Nations Unies pour le développement et le fonds d'investissement de la Banque mondiale. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des solutions à adopter, il est essentiel que tous les nouveaux dispositifs tirent pleinement parti des réseaux du système des Nations Unies et favorisent la coopération mutuelle et avec d'autres mécanismes pour répondre aux besoins des pays.

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui est placé sous la direction du Secrétaire général et rassemble les dirigeants de toutes les institutions multilatérales appartenant au système des Nations Unies, a élaboré un cadre d'action fondé sur les principes des négociations en cours sur le climat. Ainsi ont été conçues un certain nombre d'initiatives ambitieuses, concrètes et réalisables, qui font appel à l'ensemble des capacités du système des Nations Unies et soutiennent efficacement les efforts déployés sur le plan national face aux changements climatiques en appliquant des mesures au niveau des pays et en s'appuyant sur la coopération internationale.

Le système des Nations Unies s'engage à aider les États Membres à mettre en œuvre les accords internationaux existants et à venir en harmonisant l'action des organismes qui le constituent, en concevant des programmes et des activités d'appui ciblés et accessibles, et en renforçant la transparence de ses activités et l'application du principe de responsabilité. Il est déterminé à renforcer sa collaboration avec toutes les parties concernées en faveur du développement vert, équitable et durable pour tous en s'appuyant sur les décisions qui devraient être prises lors de la Conférence de Copenhague ainsi que d'autres grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

22. À sa session d'avril 2010, le Conseil a confirmé, d'une part, qu'il poursuivrait ses activités liées aux changements climatiques, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail relevant du Comité de haut niveau sur les programmes et de l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement, et d'autre part, qu'il aiderait la communauté internationale à mettre en œuvre les accords internationaux correspondants. Faire face aux répercussions des changements climatiques et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement vont clairement de pair. La réalisation des objectifs contribuera à renforcer les capacités nécessaires pour lutter contre les changements climatiques. Le Conseil s'attachera à contribuer aux préparatifs de la seizième Conférence des Parties qui se déroulera à Cancun (Mexique) et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012. Il s'efforcera également de mettre toutes les compétences techniques voulues au service du Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques que le Secrétaire général vient de créer et du Groupe de haut niveau créé en vertu de l'Accord de Copenhague.

23. En plus de contribuer utilement aux négociations intergouvernementales en cours, le système des Nations Unies continue de s'attaquer au problème des changements climatiques en menant des activités opérationnelles conjointes aux niveaux régional et national. Pendant la période à l'examen, trois notes d'orientation ont été envoyées aux équipes de pays des Nations Unies dans le souci d'aider efficacement les États Membres à élaborer et à exécuter des politiques de développement cohérentes et harmonieuses visant à faire face aux changements climatiques et aux problèmes connexes que sont les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement sur fond de croissance économique et d'élimination de la pauvreté. Ces notes expliquent avant tout comment intégrer les mesures touchant aux risques et aux possibilités liés aux changements climatiques, à la durabilité du point de vue de l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe dans les analyses relatives aux pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

D. Sécurité et sûreté du personnel

24. Sachant que le monde évolue rapidement et que les vulnérabilités s'exacerbent, le système des Nations Unies doit se doter des systèmes de gestion le plus souples et efficaces possible afin de pouvoir continuer de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Par le truchement du Comité de haut niveau sur la gestion, le

Conseil des chefs de secrétariat a donc continué, pendant la période à l'examen, à optimiser le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies compte tenu des grands problèmes qui se posent en matière de sécurité et de sûreté. Le Comité a entrepris un examen approfondi des procédures de sûreté et de sécurité applicables au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et aux membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, dans le but d'en dégager les pratiques optimales et de les comparer avec celles en vigueur dans d'autres organisations internationales. Des brochures d'information sur les prestations et avantages liés à la sécurité ont été élaborées à l'intention de toutes les catégories de personnel et diffusées en décembre 2009 auprès des organismes représentés au Conseil. La création d'une équipe d'intervention rapide appuyant les bureaux de pays en cas de crise a également été approuvée. Cette équipe sera composée de membres du personnel administratif qui seront déployés pour informer les fonctionnaires des Nations Unies et leur famille des prestations auxquelles ils ont droit et commencer à traiter les demandes.

25. Début 2009, le Conseil a publié une déclaration relative à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies, qui approuvait le changement fondamental de culture et d'état d'esprit qui substitue au « Quand partir? » le « Comment rester? » et définissait les mesures que le Conseil adopterait en matière de sûreté et de sécurité du personnel. En outre, le Groupe exécutif sur la sécurité a été créé pour faciliter l'intervention rapide du Département de la sûreté et de la sécurité.

26. Le Comité a également approuvé la version révisée du Manuel de sécurité des Nations Unies et celle du cadre de responsabilisation pour le système de gestion de la sécurité, qui joue un rôle déterminant aussi bien dans l'appui à la prise de décisions au niveau de l'équipe dirigeante que dans l'évolution vers une culture de la responsabilité des gestionnaires. Le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies repose également sur le nouveau modèle de gestion des risques liés à la sécurité, qui prévoit d'évaluer l'importance des programmes afin d'apprécier les risques et de les mettre en balance avec les besoins associés aux programmes. Le nouveau modèle privilégie l'analyse des risques plutôt que leur prévention.

27. Il est également à noter que le Conseil a adopté un nouveau système de niveaux de sécurité dans lequel les mesures d'atténuation et de sécurité au niveau des pays et des régions sont définies sur la base d'une évaluation des risques de sécurité à plusieurs niveaux. Le nouveau système propose une méthode rationnelle d'évaluation des menaces, favorise la collaboration à tous les niveaux pour déterminer quelles sont les mesures d'atténuation qui s'imposent et encourage la transparence et les consultations avec le gouvernement des pays hôtes. Les essais réalisés ont été très concluants et le nouveau système a été favorablement accueilli par les spécialistes de la sécurité à tous les niveaux. La mise en œuvre du système de niveaux de sécurité devrait débiter le 1^{er} janvier 2011.

E. Harmonisation des pratiques de fonctionnement

28. Le Conseil des chefs de secrétariat a continué d'orchestrer les efforts visant à simplifier et harmoniser les pratiques de fonctionnement. L'adoption au troisième trimestre de 2007 du plan d'action du Comité de haut niveau sur la gestion pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies et

le lancement en octobre 2008 d'une campagne de collecte de fonds en faveur de l'exécution de ce plan ont marqué un tournant vers une mise en œuvre systématique, et non plus ponctuelle, de méthodes de travail cohérentes à l'échelle du système. Le plan d'action se fonde sur un vaste consensus quant aux principaux obstacles, notamment les domaines où il serait particulièrement utile d'adopter des pratiques de gestion harmonisées conformes aux normes internationales les plus élevées. L'objectif global est de renforcer la capacité des organismes des Nations Unies d'exécuter efficacement les programmes en améliorant la cohérence de leurs méthodes de travail.

29. Dans sa résolution 2009/1 sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, adoptée le 22 juillet 2009, le Conseil économique et social a noté que des progrès étaient réalisés mais que de nombreuses procédures devaient encore être harmonisées.

30. Le plan d'action devait être essentiellement financé par des fonds extrabudgétaires, les ressources du budget ordinaire allouées aux activités menées à l'échelle du système étant limitées. Une fois que les études de faisabilité et les travaux pilotes auront été menés, les activités de suivi seront intégrées dans le programme de travail des organismes des Nations Unies. Les États Membres se sont engagés à accroître leur soutien financier en faveur du plan d'action. La proposition initiale de financement a été présentée à 54 donateurs potentiels en vue de solliciter des contributions pour mettre en œuvre le projet. La Nouvelle-Zélande a été le premier pays à verser une contribution, en 2008, puis la Suède, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord lui ont emboîté le pas fin 2009 et début 2010, ce qui a permis de passer de la phase de planification à celle d'exécution. Le 11 février 2010, le Comité directeur du Comité de haut niveau sur la gestion chargé de l'harmonisation des modes de fonctionnement a approuvé l'allocation d'un montant de 3,2 millions de dollars à six projets prioritaires². Les organismes chargés de mettre en œuvre les projets sont notamment le Secrétariat de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds international de développement agricole et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Des ressources supplémentaires devraient être allouées dans les mois à venir. La plupart des projets seront mis en œuvre au fil des deux prochaines années, un certain nombre d'étapes importantes devant être atteintes d'ici à la fin 2010.

² Les six projets prioritaires sont les suivants : a) analyse et examen comparatifs des politiques, pratiques et procédures des organismes des Nations Unies en matière de ressources humaines, en particulier en ce qui concerne les conditions de travail des agents des lieux d'affectation hors Siège; b) étude de faisabilité sur la mise en place de services communs de trésorerie; c) base de données statistiques et système d'information financière à l'échelle du système des Nations Unies; d) méthodes d'évaluation des coûts des normes communes pour les services et investissements dans le domaine des technologies de l'information et des communications; e) projet de qualification des fournisseurs : élaboration d'un cadre commun au système des Nations Unies pour les sanctions à l'encontre des fournisseurs; et f) harmonisation des achats à l'appui des opérations sur le terrain : analyse comparative des pratiques et procédures des organismes en matière d'achats.

31. Le Conseil économique et social a examiné la question de la simplification et de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement lors de son débat consacré aux activités opérationnelles, en juillet 2009. Dans sa résolution 2009/1, il a noté qu'en dépit des progrès réalisés, de nombreuses procédures devaient encore être harmonisées, comme indiqué dans le plan d'action.

32. Plus récemment, dans sa résolution 63/311 sur la cohérence du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général, en coopération avec les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de poursuivre les progrès faits dans la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement, et l'a prié également, en consultation avec le Conseil des chefs de secrétariat, d'informer régulièrement le Conseil économique et social des avancées obtenues et des difficultés rencontrées à cet égard et de renvoyer toute question exigeant une décision intergouvernementale aux organes intergouvernementaux compétents.

33. Pour répondre aux appels que ne cessent de lancer les États Membres en faveur d'une simplification et d'une harmonisation accrues des pratiques de fonctionnement, tant lors de l'examen triennal complet que dans les débats et résolutions de l'Assemblée générale sur la cohérence du système, une mission de haut niveau du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée d'identifier les obstacles restants à l'échelle nationale et d'élaborer des mesures pour les surmonter s'est rendue au Malawi, au Mozambique et au Viet Nam en mars et avril 2010, et elle devrait se rendre en Albanie d'ici à la fin de l'année. Elle a fait fond sur les efforts déployés sans relâche par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion pour adapter aux différents pays les solutions et innovations qui contribuent véritablement à harmoniser les pratiques de fonctionnement au niveau national. L'adoption et l'application des recommandations formulées par la mission devraient permettre d'améliorer l'efficacité des pratiques de fonctionnement à l'échelle nationale.

34. En coopération avec le Comité de haut niveau sur la gestion, le Groupe des Nations Unies pour le développement a établi des directives générales communes en matière d'achats applicables dans le monde entier et un outil global pour planifier et mettre en place dans les pays une infrastructure informatique commune à tous les organismes.

F. Coopération dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement

35. Au cours de la période examinée, on a commencé à exploiter le cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents. Il semble que les principaux outils opérationnels et directives mis en place en 2008 donnent des résultats positifs à l'échelle des pays. Des progrès auraient été accomplis dans un certain nombre de domaines pour ce qui est de renforcer le principe de responsabilité mutuelle en vue d'obtenir des résultats en matière de développement.

Un examen complet de l'application du cadre de gestion et de responsabilisation aura lieu en 2010.

36. Afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies à s'assurer que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement répondent aux normes de qualité les plus élevées et tiennent compte des priorités nationales en matière de développement, le Groupe des Nations Unies pour le développement a adopté un nouvel ensemble de directives relatives aux plans-cadres. Dans plusieurs pays, l'élaboration et la mise en œuvre des plans-cadres a permis de créer des partenariats avec de nouveaux acteurs. Par exemple, lors de l'élaboration du plan-cadre pour le Swaziland, un comité consultatif conjoint ONU/société civile a été établi en 2009 afin que les contributions de la société civile soient dûment prises en compte lors de l'élaboration du plan-cadre pour 2011-2015. Le nouvel ensemble de directives donne aux équipes de pays des Nations Unies plus de marge de manœuvre et permet de mieux aligner les plans-cadres sur les mécanismes de planification nationaux. Conformément aux résolutions 62/208 de l'Assemblée générale et 2009/1 du Conseil économique et social, les directives établissent un schéma opérationnel standard pour l'élaboration des rapports sur les plans-cadres. Ce schéma et les directives définissent à l'intention des équipes de pays des normes minimales pour l'établissement de rapports sur les progrès accomplis et visent à renforcer la responsabilité mutuelle des organismes des Nations Unies et des autorités nationales. Les nouvelles directives tiennent compte des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques des pays de programme.

G. Collaboration dans les pays en transition, en crise ou sortant d'une crise

37. En réponse à une demande faite le 23 juillet 2008 par le Comité des politiques du Secrétaire général, des recommandations ont été formulées pour renforcer les capacités des coordonnateurs résidents dans les pays en crise ou sortant d'une crise. Celles-ci ont été approuvées par le Groupe des Nations Unies pour le développement le 2 juin 2009 et par le Comité des politiques le 1^{er} décembre 2009. Au cours de la période examinée, plusieurs millions de dollars ont été mobilisés en faveur de cette initiative et les premiers montants ont été versés début 2010 à sept pays. Le renforcement des capacités vise à assurer la coordination, la planification stratégique et la programmation dans les domaines prioritaires, en matière de relèvement, notamment à l'échelon infranational. Pour aider tous les organismes des Nations Unies présents sur le terrain à améliorer leurs structures de coordination et à élaborer des cadres stratégiques, le Groupe des Nations Unies pour le développement, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, a organisé pendant la période à l'examen un stage de formation à l'échelle du système sur la préparation des missions intégrées et la planification stratégique, à l'intention de plus de 100 fonctionnaires chargés de la planification au sein des missions de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des bureaux des coordonnateurs résidents. Il a par ailleurs contribué à l'élaboration des directives sur la préparation des missions intégrées, participé à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit et appuyé la mise en place de cadres stratégiques intégrés dans plusieurs pays en crise ou sortant d'une crise. La version révisée des outils destinés à l'évaluation des besoins en situations

postconflituelles a été publiée et un programme de formation pour les responsables de cette évaluation a été élaboré.

III. Autres questions importantes à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat en 2009/10

A. Cohérence du système des Nations Unies

38. La résolution 63/311 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies couvre un certain nombre d'aspects importants du travail actuellement mené par le Conseil des chefs de secrétariat et ses trois comités. Les efforts déployés par le Conseil pour harmoniser les pratiques de fonctionnement devraient, à cet égard, avoir des incidences considérables sur la rationalisation des pratiques administratives des organismes des Nations Unies et permettre ainsi de réduire la charge administrative qui pèse sur les programmes. Les archives de données du système des Nations Unies, en particulier de données financières, que met actuellement en place le secrétariat du Conseil constitueront un système fiable pour assurer le suivi du flux, de l'allocation et de l'utilisation des ressources dans le système. En ce qui concerne l'évaluation, le Conseil est en train d'examiner avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Corps commun d'inspection la possibilité d'établir une instance permanente et indépendante chargée des évaluations à l'échelle du système. Le Conseil, par l'entremise du Directeur de son secrétariat, a informé à plusieurs reprises les États Membres des travaux menés dans ces domaines afin de contribuer aux consultations en cours.

B. Renforcer la contribution du système des Nations Unies au Conseil économique et social

39. Les organismes des Nations Unies collaborent dans le cadre des mandats que leur confient les États Membres et sous la supervision directe de leurs organes directeurs respectifs. Le Conseil des chefs de secrétariat et ses trois piliers sont chargés de veiller à la cohérence générale des efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour s'acquitter collectivement des mandats intergouvernementaux et surmonter ensemble les problèmes qui se posent à l'échelle du système. Le Conseil est conscient qu'il importe de mettre rapidement à la disposition de tous les informations dont on dispose et de rendre compte régulièrement au Conseil économique et social des travaux menés de concert, par exemple, par le biais du présent rapport d'ensemble annuel.

40. Les organismes des Nations Unies se sont récemment employés à accroître leur contribution aux travaux du Conseil économique et social, notamment dans le cadre de deux tables rondes organisées au cours du débat consacré aux questions de coordination lors de la session de fond de 2009 du Conseil, qui étaient consacrées : a) au rôle du système des Nations Unies dans le développement durable, l'accent étant mis sur la crise alimentaire et énergétique et les changements climatiques; et b) aux incidences de la crise financière actuelle sur le développement durable, notamment ses conséquences sociales. Au cours de la période à l'examen, les États Membres ont été tenus informés des progrès accomplis dans le cadre des initiatives conjointes de lutte contre la crise. Le document de synthèse établi à ce sujet par le

Conseil des chefs de secrétariat a été distribué lors d'une table ronde sur la crise organisée par le Conseil économique et social le 22 avril 2009. En application de sa décision 2009/258 sur la suite donnée au paragraphe 56 du document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, le Conseil économique et social a tenu des consultations officielles le 19 octobre 2009 pour examiner le rapport du Secrétaire général sur les neuf initiatives conjointes adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat en réaction à la crise, intitulé « Promotion et renforcement de la coordination de l'action menée par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent du développement dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement » (E/2009/114). Le Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat a fait un exposé lors des consultations et les États Membres ont exprimé leurs vues sur le rapport et sur la suite à donner aux mesures adoptées à l'échelle du système.

C. Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

41. En application de la résolution 63/230 de l'Assemblée générale relative à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), le Comité de haut niveau sur les programmes a constitué en 2008, pour une durée définie, un groupe thématique interorganisations, qui a élaboré un plan d'action destiné à améliorer la cohérence des activités du système des Nations Unies dans les domaines de l'emploi et du travail décent en vue d'éliminer la pauvreté. Ce plan d'action qui a été approuvé par le Comité en 2009, fait fond sur le programme établi pour appuyer la panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein emploi et de travail décent, ainsi que sur les mesures prises dans le cadre des initiatives conjointes de lutte contre la crise s'agissant du Pacte mondial pour l'emploi et de la protection sociale minimale.

42. Pour appuyer les efforts des États Membres, le plan d'action est axé sur les quatre activités suivantes : a) faire mieux comprendre l'importance de l'emploi et du travail décent comme stratégie de développement efficace pour éliminer la pauvreté; b) promouvoir le renforcement des capacités; c) appuyer l'intégration du travail décent en vue de l'élimination de la pauvreté dans les politiques et programmes nationaux et internationaux; et d) partager les bonnes pratiques pour promouvoir l'emploi et le travail décent aux niveaux national et international. Par l'intermédiaire du groupe thématique, les organismes des Nations Unies continuent de promouvoir les objectifs du plein emploi et du travail décent en vue d'éliminer la pauvreté, en partageant entre eux l'expérience acquise dans les pays et en nouant le dialogue avec les États Membres et la société civile sur la question. Comme le Comité de haut niveau sur les programmes l'avait décidé, le groupe thématique s'est également réuni pour évoquer des exemples et des applications se rapportant au Pacte mondial pour l'emploi.

D. Science et technologie

43. Les organismes membres du Conseil des chefs de secrétariat se sont attachés à déterminer quelle serait la meilleure façon d'agir pour le système des Nations Unies compte tenu de l'intérêt porté par la communauté internationale à la science et à la technologie ainsi qu'au transfert de technologie, comme évoqué dans le document final du Sommet mondial de 2005 (voir la résolution 55/2) et dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (voir la résolution 62/208 de l'Assemblée générale). Les travaux menés dans ce domaine sont dirigés par le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Pendant la période à l'examen, un projet a été lancé en vue d'obtenir des données de base sur les activités menées par un certain nombre d'organismes des Nations Unies pour faciliter l'accès des pays de programme aux technologies nouvelles et naissantes. L'enquête vise à cartographier et classer les travaux en cours et ceux menés récemment dans le domaine du renforcement des capacités technologiques.

E. Appui au personnel dans les situations d'urgence

44. Le Conseil des chefs de secrétariat a insisté sur la nécessité de concrétiser les discussions et délibérations menées sur la capacité du système des Nations Unies de protéger son personnel, aussi bien les agents recrutés sur les plans national et international que les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, en tenant compte des enseignements tirés du tremblement de terre en Haïti. Il a également souligné qu'il fallait indemniser correctement les membres du personnel et leur famille en cas d'accident lié au service, de maladie ou de décès résultant d'actes de malveillance ou de catastrophes naturelles.

45. L'un des principaux enseignements tirés de la tragédie en Haïti est qu'il faut prendre des mesures pour faire face aux situations d'urgence, notamment dans les domaines des ressources humaines, du renforcement des capacités, des achats, de la logistique, des voyages, des communications et des finances. Le Secrétariat n'a encore mis en place aucun dispositif pour veiller à ce que le système puisse faire face à une situation d'urgence et venir en aide aux personnes blessées ou autrement touchées, aux membres de leur famille ou encore aux personnes ayant perdu un proche dans de telles circonstances. Il serait bon de constituer une équipe d'intervention d'urgence, et le Secrétaire général a proposé d'établir au sein du Bureau du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines un groupe de préparation et de soutien en cas de crise. Celui-ci travaillerait en étroite collaboration avec les départements du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui fournissent directement et immédiatement un appui sur le terrain et au Siège.

F. Ressources humaines

46. Au cours de la période examinée, le Réseau ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion a progressé dans un certain nombre de domaines. Il a ainsi achevé l'examen de la question de l'âge du départ obligatoire à la retraite dans le régime commun des Nations Unies et présenté le document correspondant à la

soixante-neuvième session de la Commission de la fonction publique internationale en juillet 2009, assorti d'une proposition tendant à porter à 62 ans l'âge du départ obligatoire à la retraite pour les fonctionnaires entrés en fonctions avant le 1^{er} janvier 1990. Le questionnaire de départ destiné à tous les membres du personnel quittant l'un des organismes a commencé à être utilisé en juillet 2009. Le Réseau a également pris des mesures dans le domaine de la sécurité, élaborant notamment trois brochures d'information sur les prestations et avantages liés à la sécurité auxquels les différentes catégories de personnel ont droit et proposant la constitution d'une équipe d'intervention rapide qui ferait partie des dispositions prises immédiatement en cas de crise pour faciliter le versement des prestations dues aux fonctionnaires concernés et à leur famille. Les travaux se sont poursuivis dans d'autres domaines connexes, comme l'examen comparatif des indemnités en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables au service, l'amélioration des mesures liées à la sécurité du personnel recruté sur le plan national et l'examen de l'appendice D. Pendant la période considérée, le Groupe du soutien psychologique et matériel a été incorporé dans le Réseau ressources humaines, qui a pour sa part participé à un certain nombre de groupes de travail de la Commission de la fonction publique internationale, comme ceux chargés d'examiner la prime de mobilité et de sujétion, les méthodes applicables aux enquêtes relatives aux traitements des agents des services généraux et la réforme du classement des emplois des agents des services généraux.

G. Normes comptables internationales pour le secteur public

47. Au cours de la période examinée, l'ensemble du système des Nations Unies a appuyé l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ce qui a permis de mener à bien un certain nombre d'activités importantes. En particulier, un programme de formation comptant 18 cours a été élaboré et mis à la disposition des organismes des Nations Unies, dont certains ont déjà commencé à dispenser les cours grâce au matériel fourni. La rédaction de 60 documents comptables, consacrés à des mesures et orientations, s'est achevée en 2009, ce qui fait que désormais, toutes les grandes questions touchant aux normes IPSAS sont couvertes par des orientations formulées à l'échelle du système, ce afin de promouvoir l'harmonisation de l'interprétation et de l'application de ces normes. Ces documents vont être mis à jour et seront actualisés compte tenu de l'évolution des normes. Ce projet a essentiellement permis à de nombreux organismes d'appliquer avec succès les normes IPSAS. En 2009, la vérification des premiers états financiers publiés par le Programme alimentaire mondial pour l'année prenant fin le 31 décembre 2008 a donné lieu à une opinion favorable. L'équipe chargée de l'application des normes IPSAS à l'échelle du système s'est employée au cours de la période considérée à recenser les principaux enseignements tirés du traitement des problèmes d'application et du dialogue avec les auditeurs externes et à les communiquer aux autres organismes du système. Jusqu'à 10 organismes devraient appliquer les normes IPSAS d'ici à la fin 2010, et la plupart des autres devraient le faire d'ici à 2012.

H. Gestion financière

48. Dans le cadre du plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement, le Groupe de travail sur les services de trésorerie communs du Réseau finances et budget a démarré ses activités. Il a mis au point un outil électronique de partage des connaissances qui permettra aux différents organismes de débattre de questions techniques liées à la trésorerie dans le cadre d'un forum de discussion en ligne. Des dispositions ont été prises pour passer à l'étape suivante, à savoir la réalisation d'une étude de faisabilité pour évaluer les possibilités d'harmonisation dans le domaine de la trésorerie, ce afin de donner suite à la décision prise en février 2010 par le Comité directeur sur les pratiques de fonctionnement d'approuver le financement de deux initiatives prioritaires en matière de gestion financière : la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la création de services de trésorerie communs et la mise en place d'une base de données statistiques et d'un système d'information financière à l'échelle du système. Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat a commencé à mettre en œuvre la deuxième initiative au deuxième trimestre de 2010.

I. Achats

49. En avril 2008, le Réseau achats a présenté au Comité de haut niveau sur la gestion une proposition de financement dans le cadre du plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies. Des fonds ont été alloués en août 2009 en vue de l'élaboration d'un cadre d'orientation commun permettant de sanctionner les fournisseurs ayant des pratiques contraires à l'éthique. Ce cadre prévoit la mise en place de systèmes de partage de l'information, l'établissement de mécanismes décisionnels propres aux différents organismes, et l'enregistrement des décisions. La version finale de ce dispositif devrait être présentée une fois que le Réseau achats et le Réseau juridique l'auront examinée, approuvée et validée d'ici à la fin 2010. Le PNUD est l'organisme chef de file.

50. Le Réseau achats, en étroite coordination avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, a progressé dans l'examen global des manuels des achats des organismes pertinents du système. Cet examen est essentiel pour appuyer l'application des lignes directrices relatives à l'harmonisation des activités d'achat de l'ONU à l'échelon national. L'adoption de la proposition concernant l'établissement d'un document sur l'harmonisation des procédures et pratiques en matière d'achats à l'appui des opérations sur le terrain devrait permettre d'accélérer l'élaboration d'outils uniformes à l'intention des responsables des achats, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience acquise dans les pays, et de répertorier les résultats obtenus et les meilleures pratiques en vigueur à l'appui des opérations dans les pays. Le Réseau achats collabore efficacement avec l'équipe du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée des services communs et des achats pour assurer la coordination des efforts déployés.

51. Principalement axé sur les achats à l'échelon national, le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies permet aussi désormais aux bureaux de pays de télécharger et de tenir à jour des listes de fournisseurs locaux ainsi que de faire connaître aux autres les arrangements à long terme pris pour améliorer l'appui fourni aux pays en développement en matière d'achats.

52. Sous la supervision et la coordination du Groupe de travail sur l'accès des fournisseurs, 1 639 fournisseurs potentiels dans 24 pays en développement ou en transition économique ont été répertoriés lors de séminaires organisés à l'intention des entreprises. La formation dispensée vise essentiellement à donner des informations générales sur l'ONU en tant que marché potentiel, sur les possibilités qui s'offrent en la matière et sur la passation de marchés publics compte tenu des principes sous-tendant les activités d'achat de l'Organisation. Des orientations pratiques sur la procédure à suivre pour se faire répertorier en tant que fournisseur potentiel sont données lors des séminaires. Des manifestations de ce type ont eu lieu dans 22 pays.

J. Technologies de l'information et des communications

53. Le système des Nations Unies a pris de nouvelles mesures pour améliorer la cohérence des opérations dans le domaine des technologies de l'information et des communications en faisant fond sur les projets menés par le passé et en étudiant de nouvelles approches. Du fait du succès du projet pilote concernant la création d'un répertoire global des Nations Unies, cet instrument a été rendu opérationnel pendant la période considérée et les coordonnées de différents organismes sont désormais accessibles via cet outil sécurisé, viable et administré conjointement. Par ailleurs, le système des Nations Unies a examiné l'utilité et la faisabilité de services communs de communication des données, mettant en évidence de vastes possibilités d'améliorer l'efficacité au moyen de services de communication partagés à l'échelle mondiale. Compte tenu de la situation actuelle en matière de cybersécurité, les organismes des Nations Unies ont également commencé à mettre au point des programmes conjoints de sensibilisation à la question de la sécurité de l'information et d'intervention en cas d'atteinte à la cybersécurité, ainsi que des politiques et pratiques communes susceptibles d'être adoptées en matière de sécurité de l'information. Enfin, dans le cadre du plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement du Comité de haut niveau sur la gestion, le Réseau technologies de l'information et des communications du Conseil des chefs de secrétariat a commencé à mettre en œuvre à l'échelle du système un projet visant à déterminer le coût des technologies de l'information et des communications, ce qui permettra de comparer les services offerts par les différents organismes en la matière.

K. Collaboration avec le Corps commun d'inspection

54. Comme les années précédentes, le Conseil des chefs de secrétariat a entrepris d'aider le Corps commun d'inspection à recenser les questions intéressant l'ensemble du système devant figurer dans son programme de travail. Pendant la période à l'examen, les organismes membres du Conseil des chefs de secrétariat ont également formulé des observations sur plusieurs rapports du Corps commun d'inspection, notamment celui intitulé « Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique » (JIU/REP/2009/5), qui évalue l'efficacité et l'utilité du cadre de coopération existant à l'échelle du système. Ce rapport exploite et partage les enseignements tirés de l'expérience et identifie les meilleures pratiques et méthodes de coordination et de collaboration concernant l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique. Les organismes des Nations Unies ont en règle générale appuyé les principales recommandations formulées par le Corps commun

d'inspection dans son rapport, notamment celle concernant la nécessité de mieux aligner les plans et programmes des Nations Unies sur les priorités nationales et d'améliorer la coordination entre les partenaires de développement nationaux et internationaux ainsi qu'entre les organismes des Nations Unies eux-mêmes.

IV. Perspectives

55. Au cours de la période examinée, le Conseil des chefs de secrétariat et ses trois piliers ont renforcé la coordination et la cohérence du système des Nations Unies pour ce qui est des questions intéressant celui-ci dans son ensemble. Le Conseil a également accordé de plus en plus d'attention aux questions opérationnelles au niveau national et à l'harmonisation des activités du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national. À l'avenir, il continuera de s'efforcer de promouvoir la coordination et la cohérence entre les organismes des Nations Unies, en s'appuyant sur les bases solides qu'il a déjà jetées, en vue de venir efficacement en aide aux États Membres.

56. En 2010-2011, les travaux du Conseil des chefs de secrétariat devraient s'articuler autour de manifestations telles que la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (20-22 septembre 2010), l'Année internationale de la biodiversité (2010), la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (29 novembre-10 décembre 2010), la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2011), et les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) (2012).